Konkurse Faillites Fallimenti

No 5 Freitag, 09.01.2009 127. Jahrgang

1. Débitrice:

Boisdevauxpartners Sàrl, Av. du Chablais 51, 1007 Lausanne

- 2. Déclaration de faillite: 20.11.2008
- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.01.2009
- 4. Avance de frais: CHF 5'000.00

Avance de frais: CHF 5'000.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Remarques: but : commerce et distribution de tout bien et service, notamment dans le domaine automobile; entretien, réparation, importation et location de véhicules automobiles

Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00344337)